



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge par la sécurité sociale du TCAPS

Question écrite n° 44975

Texte de la question

M. Olivier Faure attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de prise en charge par la sécurité sociale du TCAPS dans le cadre d'un traitement de l'hypothyroïdie. En France, le Levothyrox était une hormone de synthèse incontournable prescrite à trois millions de personnes. La nouvelle formule du médicament, commercialisée en mars 2017, a entraîné de nombreux effets indésirables chez beaucoup de patients, dont certains n'ont pas pu continuer leur traitement. Le TCAPS, mis sur le marché en 2018 est un médicament alternatif au Levothyrox et convient aux patients ayant une hypersensibilité à certains excipients. Or le TCAPS n'est à l'heure actuelle pas remboursé par la sécurité sociale. De plus, le prix est fixé librement et varie significativement d'une structure à une autre. De nombreux malades plaident pour un remboursement pour ce médicament quotidien qui n'est en aucun cas une molécule de confort. Aussi, il demande au Gouvernement s'il envisage sa prise en charge.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Faure](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (11^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44975

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1812

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)